

Objectif enseignant

La formation en questions...

... et quelques réponses !

2013-2014

Stagiaires 1^{er} & 2nd degrés, étudiants en formation

Rentrée 2013 : promesse non tenue

L'an dernier Peillon en visite aux stagiaires 2012 leur promettait qu'elles et ils étaient la dernière génération sacrifiée et qu'il rétablirait une formation dès septembre 2013 pour tous les enseignantEs. Nous y sommes, et c'est plutôt une véritable usine à gaz qui s'annonce. Il y a cette année 4 types de stagiaires ou étudiantEs en formation : stagiaires du concours 2013, étudiantEs déjà admissibles au concours exceptionnel en juin 2014, celles et ceux des concours réservés et les emplois d'avenir professeur ! Dans tous les cas (p. 2 et 3) il n'y aura pas cette année une vraie formation de qualité dans les nouvelles écoles supérieures du professorat et de l'éducation. Les stagiaires resteront à quasi temps plein et, pour les emplois étudiants, il s'agit tout simplement de nouveaux emplois de type précaire... Drôle de rentrée dans le métier !

Edito

Pour 2014 : déception en vue !

Certes, Peillon revient sur la mastérisation du recrutement que nous avons contestée dès 2008, mais il s'est arrêté au milieu du gué en se refusant, en partie pour des raisons budgétaires, à replacer le concours après Bac+3, avant une formation rémunérée comme fonctionnaire stagiaire et une entrée progressive dans le métier. Ainsi on risque de cumuler anciens et nouveaux défauts.

Avec la loi d'orientation votée cet été, nous sommes bien loin de la refondation nécessaire. L'essentiel des réformes de droite sont maintenues (bac pro, lycée général, programmes du primaire et parfois du secondaire), et d'autres aggravent la situation : rythmes scolaire dans le 1^{er} degré, poids accru des collectivités territoriales et inégalités dans les activités périscolaires des écoles, carte des formations professionnelles...

SUD aux côtés des stagiaires...

... et avec Solidaires au côté des étudiantEs pour les conseiller et les défendre individuellement et collectivement tout au long de l'année. Affectation anormale, difficultés sur votre lieu de stage ou dans les formations, mutations : n'attendez pas la fin de l'année, prenez contact avec nos militantEs.

Sommaire

Stagiaires du concours 2013-1 .p. 2

Stagiaires du concours réservé .p. 3

Contractuels du concours 2013-2 p. 2

Les contrats avenir professeur . .p. 3

Le syndicalisme SUDp. 4



Conçu et édité pour les enseignants en formation 1^{er} et 2nd degrés.
tél 02 31 24 23 36 ou 06 72 67 50 13; <http://www.sudeduc14.fr/>

SUD Education Calvados
est membre de
l'union syndicale Solidaires



2013 : pas d'amélioration... plus de confusion

Hollande et Peillon avaient promis de rétablir une formation progressive des enseignantEs. Ça n'a pas été le cas à la rentrée 2012, le nouveau gouvernement se défaussant sur l'héritage du précédent sans prendre de mesures d'urgences... Ça n'est toujours pas le cas un an après : la grande majorité des nouveaux profs et CPE sera en responsabilité, sans observation et pratique accompagnée préalables. Petit tour d'horizon de l'avalanche de statuts destinés à masquer cet état de fait.

Les fonctionnaires-stagiaires admis au concours 2013-1

La situation Comme les générations précédentes, également victimes de la réforme Chatel, leur stage sera en responsabilité dès le début de l'année et à temps presque plein :

- dans le primaire, au moins 2 semaines de formation groupée pour touTEs, la situation variant ensuite grandement selon les départements ;
- dans le secondaire, 3 h de décharge pour les PLC et 6 pour les CPE, avec une journée de la semaine libérée pour des formations.

Un suivi est assuré lors de la formation, par un tutorat (rémunéré 2 000 € pour l'année) et par l'inspection qui effectue une visite de titularisation en fin d'année.

sud à vos côtés !
La décharge de formation est dérisoire dans le 2nd degré (inexistante dans le 1^{er} !) et place les jeunes enseignantEs dans une situation difficile face aux élèves : **SUD Éducation soutiendra les collègues** à qui la hiérarchie voudrait imposer des heures supplémentaires, et revendique des périodes d'observation et de pratique accompagnée avant tout, puis un stage en responsabilité à 1/3 temps pour une entrée progressive dans le métier. L'accompagnement doit être une aide et non une source de pression supplémentaire : **il serait inacceptable de ne pas titulariser des collègues mis en difficulté par les modalités de leur année de stage.**

Les fonctionnaires-stagiaires admis au concours réservé

La situation Les lauréatEs de ces concours seront affectéEs à temps plein, normalement sur leur établissement d'origine, et se verront proposer des formations du PAF en fonction de leur expérience passée. Un tutorat serait envisagé « pour les plus fragiles » sans que ses modalités n'aient été encore définies.

sud à vos côtés !
Nous revendiquons le bénéfice d'une **décharge équivalente à celle des autres stagiaires** et l'absence d'heure supplémentaire. La situation qui leur est faite contribue à l'idéophare de la mastérisation selon laquelle la formation se fait sur le tas ! Nous dénonçons le fait que le **calcul de l'ancienneté** n'intègre que les services accomplis « de façon continue » ou « avec une interruption inférieure à 3 mois du fait de l'agent et inférieure à un an dans le cas contraire ». Pire, dans les faits le reclassement ne peut placer les intéressés dans une situation avec un traitement « immédiatement supérieur à celui perçu dans l'ancien emploi ». Ainsi la majorité des collègues se retrouvent dans la situation initiale... Un vrai scandale pour des collègues ayant dû repasser des concours alors qu'ils travaillaient, et ce depuis de nombreuses années, pour l'Éducation nationale !

Les contractuels admissibles au concours 2013-2

La situation

Devant la pénurie d'enseignantEs, le gouvernement a finalement décidé d'ouvrir un concours supplémentaire, dont les admissibilités ont eu lieu en juin 2013 et les admissions en juin 2014. En plus de préparer les oraux dans le cadre des M2 Enseignement, les admissibles de ces 2^e concours 2013 pourront signer un contrat de droit public avec les IA ou les rectorats.

SUD
à vos côtés!
ÉDUCATION
NATIONALE

Ce dispositif place encore les collègues en situation d'enseignement sans formation préalable, et toujours sous la pression du concours. **Les postes ASH ne doivent pas être proposés à ces collègues non-préparés.** De plus, celles et ceux qui échoueront à l'oral mais valideront leur M2 viendront grossir les rangs des reçuEs-colléEs, qui constituent un vivier pour les contrats précaires dont l'Éducation nationale abuse. SUD Éducation revendique la **titularisation sans condition** des contractuelLEs dont elle utilise le travail.

Pour 700 € nets mensuels, elles et ils seront affectés sur des BMP de 5 à 7 h dans le secondaire, voire plus si elles ou ils ont déjà un master ou une expérience d'enseignement, avec possibilité d'heures sup'. Un suivi est assuré lors de la formation et par un tutorat (rémunéré 400 € pour l'année), les admissibles peuvent se voir proposer des services dans toute l'Île-de-France !

Les étudiants en contrat « emploi d'avenir professeur »

La situation

Les étudiantEs de moins de 25 ans, ayant fait au moins 2 ans de scolarité en zone prioritaire, bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux, inscritEs en L2, L3 ou M1 et se destinant aux concours de l'enseignement peuvent obtenir d'une commission évaluant leurs résultats universitaires et leur projet professionnel un contrat « emploi d'avenir professeur » (EAP). C'est un contrat de droit privé payé 400 € nets, avec une bourse « de service public » de 217 € cumulables avec la bourse sur

critères sociaux.

L'étudiantE s'engage à suivre la formation et à se présenter au concours. Elle ou il indique dans ses vœux le degré d'enseignement et le cadre d'emploi (public ou privé) préférés, mais IA et rectorats ne sont pas tenus de les satisfaire, et peuvent faire des choix différents d'une année sur l'autre.

Elles et ils seront alors recrutéEs par un établissement mutualisateur et affectéEs pour une durée d'un an renouvelable 3 fois (36 mois), dans un établissement fixe pour une

durée de base de 12 h hebdomadaire. Cette durée peut être adaptée au cours de l'année (notamment pour s'adapter au calendrier universitaire) jusqu'à un maximum de 17 h 30 certaines semaines. Ces modalités doivent figurer dans le contrat.

Les EAP ont des « fonctions d'appui éducatif » : aide aux devoirs, pratique accompagnée mais PAS de remplacement. Leur suivi est assuré dans le cadre d'un tutorat rémunéré 300 € pour l'année.

SUD
à vos côtés!
ÉDUCATION
NATIONALE

Lors du débat introduit précipitamment en août au Conseil supérieur de l'Éducation, SUD Éducation a été seul à déposer des amendements qui proposaient d'**élargir le nombre de bénéficiaires sur la base de critères sociaux tout en diminuant la précarité du contrat.** Malheureusement ces propositions n'ont pas été retenues par le gouvernement ni par certaines organisations syndicales, nous avons donc dû refuser le dispositif final. La rémunération oscille entre 617 € et 1086 € si on cumule les 3 sources de revenus. Cette inégalité est déjà problématique,

mais les organismes payeurs n'étant pas les mêmes cela génère des retards de paiement. Plutôt que de budgéter un nouveau dispositif pour répondre à la « crise du recrutement », le gouvernement a préféré y affecter une partie des crédits destinés à la création d'emplois aidés, ce qui permet à la fois d'éviter une nouvelle dépense et de diminuer le coût budgétaire des emplois d'avenir (617 € de plus par étudiantE, c'est moins que les 75 % du SMIC que l'État devra financer pour un emploi d'avenir ordinaire). Réservé aux académies et disciplines déficitaires, ce système est inégalitaire et ne constitue pas un vrai prérecrutement. On reste très loin de notre

revendication d'un **revenu socialisé pour touTEs les jeunes en formation.**

Enfin et surtout, ce sont des contrats de droit privé... drôle de façon de faire entrer de futurs collègues dans le service public ! Flexibilité et précarité vont de pair puisque l'affectation peut être modifiée tous les ans. Contrairement à ce que nous demandions, la limite d'âge reste fixée à 25 ans : quel avenir en cas de redoublement ou d'échec aux concours ?

Bien entendu, quoique opposés au dispositif, nous restons aux côtés des étudiantEs qui ont dû choisir cette voie pour financer leur études !

Quel syndicalisme pratiquons-nous ?

SUD Éducation est né dans le sillage des mouvements sociaux de l'hiver 95 avec la volonté de faire vivre un syndicalisme radical et pragmatique. Radical par la réaffirmation de la possibilité et de la nécessité d'une autre société et (donc) d'une autre école. Pragmatique par la prise en compte de l'ensemble des contraintes et des rigidités qui pèsent souvent sur l'action transformatrice à court et moyen terme.

Solidaire

Parce que, partout, la solidarité doit l'emporter sur la quête du profit. Précarité, discriminations, droits des femmes, travailleurs sans-papiers, défense des services publics, OGM... toutes nos luttes doivent converger, dans le public et le privé. L'union syndicale Solidaires y contribue activement, en regroupant les syndicats SUD et d'autres syndicats de différents secteurs professionnels publics et privés.

Unitaire

Parce que c'est faire le jeu des pouvoirs institués que de sectoriser les personnels et d'éparpiller les revendications, notre syndicat est résolument intercatégoriel : un seul syndicat pour tous les personnels de l'Éducation nationale, tous métiers confondus, de la maternelle à l'université, sans condition de statut ni de grade. SUD prône l'unité d'action du front syndical, la recherche du consensus, tout en exprimant ses propres orientations pour faire vivre le débat démocratique.

Démocratique

Parce que le syndicalisme ne saurait être réservé aux professionnels des dossiers et de la négociation. Il est l'affaire de celles et ceux qui, sur leur lieu de travail, tentent de faire valoir leurs droits et de décider de leur avenir dans le cadre de décisions collectives. Tous les mois, nos assemblées générales d'adhérentEs (ouvertes aux sympathisantEs) prennent les décisions d'orientation. Nous pratiquons la rotation des responsabilités. Les collègues qui, pour une durée limitée, ont des heures de décharge syndicale, travaillent toujours au moins à mi-temps, dans toute la fédération SUD Éducation. Avec SUD, pas de bureaucratie, vos éluEs et vos représentantEs partagent votre quotidien professionnel.

→ Un syndicat de lutte

SUD refuse le clientélisme et la cogestion. Nous refusons de cautionner les régressions en négociant à la marge les contre-réformes libérales : sans rapport de force, la négociation est un leurre. Les élections (professionnelles ou autres), ne suffiront pas à obtenir les changements radicaux dont l'école et la société ont besoin. Ces changements passent, en particulier, par un mouvement social qui affronte le gouvernement, sous le contrôle des grévistes. SUD est un syndicat au service des luttes, totalement indépendant des organisations politiques et de leur agenda.

→ Un syndicat de transformation sociale

SUD lutte pour les revendications immédiates des personnels (salaires, conditions de travail, protection sociale...) mais aussi pour une rupture avec le système capitaliste, qui impose l'inégalité dans la répartition des richesses produites par les salariéEs. Les conditions de vie et de travail des salariéEs dépendent des décisions globales et de la répartition sociale des richesses, la question scolaire relève d'un choix de société. C'est le sens du syndicalisme de transformation sociale. Pour une autre école : une autre société. Et inversement.

Le pari est ambitieux ! Pourtant, face à l'offensive capitaliste et au désengagement politique, il est temps de (re)créer, d'expérimenter, les conditions d'un engagement collectif. **SUD Éducation Calvados** s'efforcera d'être à la hauteur de ces enjeux, en idée comme en pratique. Le syndicat sera surtout ce que nous en ferons ensemble !